

présentes à Londres», l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il dire maintenant si la délégation du Québec à Paris pourra bénéficier des mêmes privilèges qui sont consentis aux consulats généraux?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question est inspirée de la déclaration qu'a faite l'autre jour M. Lussier. J'ai eu l'occasion de lire, dans *Le Devoir* d'hier, l'article qui rapporte la déclaration de M. Lussier, délégué général du Québec à Paris, à ce sujet. Il s'agit là d'une question qui est à l'étude depuis un certain temps et que notre ambassadeur, à Paris, a déjà commencé à examiner avec les autorités françaises. J'espère être prochainement en mesure d'annoncer qu'une solution, conforme aux besoins de la délégation générale du Québec à Paris et à nos excellentes relations avec la France, a été apportée à cette question.

(Traduction)

L'ÉNERGIE

PASSAMAQUODDY—DEMANDE DE RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je crois que cette question s'adresse au premier ministre, car elle touche deux ministères au moins. Elle a trait aux témoignages rendus hier devant un comité sénatorial des États-Unis par le secrétaire à l'intérieur, M. Udall, au sujet du projet d'usines marémotrices dans la baie de Passamaquoddy et la rivière Saint-Jean. D'après les nouvelles parues dans les journaux, les autorités canadiennes devraient être encouragées par le nouveau rapport.

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a entamé des négociations ou s'il poursuit présentement des négociations avec les États-Unis au sujet de ce projet? Le gouvernement a-t-il reçu le rapport du comité siégeant présentement à Washington et auquel M. Udall s'est reporté? Le gouvernement envisage-t-il ce projet d'un œil favorable, non seulement par suite du rapport présenté au Congrès, mais étant donné les études des experts canadiens en matière de pêcheries?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Les autorités canadiennes poursuivent actuellement avec l'aide de leurs techniciens des études en vue d'établir la praticabilité de ce projet. Il n'y a pas eu de discussions avec les États-Unis à cet égard récemment, et il n'y en aura sans doute pas tant que cet examen ne sera pas terminé. J'ai vu le rapport du secrétaire à l'Intérieur Udall, auquel mon très honorable ami a fait allusion

et, tout comme lui, je serai très encouragé par ce rapport s'il est établi qu'il est exact à la lumière des examens techniques. Nous allons aux renseignements pour savoir sur quoi il se fonde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lorsqu'il aura obtenu ce rapport, le premier ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre d'ici quelques jours?

Le très hon. M. Pearson: Je ferai volontiers une déclaration, monsieur l'Orateur, dès que j'aurai reçu le renseignement.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—PARTICIPATION DE L'ALBERTA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai posé l'autre jour au premier ministre une question au sujet de certains doutes qu'on avait exprimés quant à la participation de la province de l'Alberta à la Caisse de prêts aux étudiants et il m'a alors répondu qu'il verrait le premier ministre de cette province. Je crois savoir que c'est chose faite et je me demande s'il est en mesure de préciser ou de dissiper ces doutes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai eu, en effet, une conférence hier avec le premier ministre de l'Alberta. Comme il n'a pas du tout soulevé ce problème, il a clarifié en quelque sorte la situation.

LES COALITIONS

LENTEUR DE L'APPLICATION DE RAPPORTS D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice. Elle a trait non seulement au récent rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce au sujet de la collusion intervenue entre les entrepreneurs de l'Ontario qui s'occupent d'asphaltage de routes, mais aussi au fait qu'il existe un nombre croissant de rapports de ce genre à l'égard desquels le ministère de la Justice n'a pris aucune disposition. Le ministre s'engagera-t-il à faire bientôt une déclaration à la Chambre au sujet des nombreuses recommandations de la Commission?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Mais je mentionnerai que l'on étudie présentement ces rapports afin de déterminer les dispositions qu'il faudra prendre à leur égard le cas échéant.